



7 Évaluer les répercussions potentielles de l'EEI sur l'eau, la terre et l'air

L'eau

Quelles seront les incidences de cette ferme industrielle sur les ressources en eau de la région?

Établissez, situez et décrivez les éléments suivants :

- tous les plans d'eau de surface qui se trouvent près des zones d'épandage de fumier et des emplacements d'entreposage de fumier;
- le cours d'eau intermittent et la tranchée de drainage les plus près;
- les plans d'eau de surface en aval pouvant être perturbés par l'application excessive d'éléments nutritifs;
- la possibilité d'inondation de la zone lors de pluies abondantes ou de l'écoulement printanier;
- les sources d'eau potable à proximité (puits et eaux de surface);
- les puits abandonnés ou non obturés sur le site ou sur les terres devant faire l'objet d'épandage de fumier;
- les dolines, les sites d'exploitation minière ou les gravières dans les environs;
- l'information sur les nappes aquifères (débit, qualité de l'eau, direction d'écoulement, régions d'alimentation);
- les plans de protection d'eau de source dans la région ou pour celle-ci;
- les terres humides protégées par la Convention de Ramsar de l'ONU ou la législation provinciale (http://www.cws-scf.ec.gc.ca/publications/habitat/ramconv/where_f.cfm);
- les terres humides qui peuvent avoir besoin de protection;
- l'information sur les zones fragiles (ou les zones de contrôle de la pollution);
- le type d'installation d'entreposage de fumier (en terre avec un revêtement en argile, en terre avec un revêtement synthétique, de surface, pile de compost);
- si des puits de surveillance de la qualité de l'eau sont installés;
- la source de l'eau utilisée pour laver les bâtiments ou abreuver le bétail;
- le caractère satisfaisant (ou insatisfaisant) de l'approvisionnement en eau pour le projet;
- les licences d'utilisation de l'eau ou les permis d'adduction d'eau requis ou délivrés;
- les activités d'aménagement des bassins d'eau dans la région.

Parlez aux gens de votre collectivité – ils connaissent souvent les caractéristiques du terrain et l'état des ressources en eau mieux que les représentants du gouvernement. Par exemple, les aînés de votre collectivité sauront à quel point l'eau peut être rare en période de sécheresse, ou comment les ruisseaux se sont comportés les années où il y a eu des inondations.

Le sol

Quelles seront les incidences de cette ferme industrielle sur les terres environnantes?

Plans de gestion des éléments nutritifs (fumier)

Selon la province, le promoteur d'une ferme industrielle peut devoir élaborer un plan de gestion des éléments nutritifs qui prévoit l'élimination du fumier sur le sol d'une manière acceptable. Le plan de gestion des éléments nutritifs cherchera à repérer des superficies avoisinantes pouvant absorber le fumier que le promoteur épandra, de manière à ce que la quantité d'azote que contient le fumier corresponde à la quantité d'azote qui sera extraite du sol par les cultures en croissance cette même année. La gestion du fumier fondée uniquement sur les quantités d'azote entraîne une application excessive de phosphore. Seul le Québec a modifié cet équilibre nutritif en demandant aux exploitants de changer leur approche d'épandage du fumier en tenant compte de la capacité des cultures d'absorber le phosphore. Le Manitoba s'apprête également à exiger que les exploitants réduisent éventuellement l'application de phosphore sur les terres. Un épandage excessif ou inapproprié de fumier peut également entraîner une contamination des sols par le cuivre, le zinc, le sel et le sélénium.

Pour évaluer le genre d'impact que la ferme industrielle aura sur la terre, examinez les éléments suivants :

- le genre de récoltes qui sont cultivées dans la région;
- la quantité d'éléments nutritifs appliqués sur la terre (azote et phosphore);
- si l'exploitant doit obtenir un permis ou un certificat de gestion du fumier;
- la superficie en acres disponible et l'emplacement de l'épandage du fumier;
- le titre d'occupation des terres visées par l'épandage du fumier (location ou propriété);
- s'il existe des contrats ou des ententes d'épandage de fumier, découvrir leur durée et qui est responsable de l'application du fumier;
- vérifier si un agronome détenant une formation professionnelle doit délivrer un certificat pour les plans de gestion du fumier;
- si le promoteur déposera une opposition* visant les terres où le fumier sera épandu;
- le mode d'épandage du fumier;
- le mode de transport du fumier;
- la distance sur laquelle le fumier sera transporté;
- le taux et la fréquence d'application du fumier;



- la convenance des terres pour l'application de fumier (classification des sols, perméabilité, conditions hydrogéologiques dans la région);
- la pente des terres;
- si les résultats des analyses du sol ou des échantillons de sol sont disponibles ou fournis;
- si les résultats des sondages d'essai sont disponibles ou requis pour construire une installation d'entreposage de fumier en terre (cuve à déjections).

** Les oppositions sont des avis émanant de parties qui ne sont pas propriétaires des terres à l'égard desquelles elles revendiquent certains droits ou intérêts. Cette revendication provient habituellement de certaines ententes qui ont été conclues par le propriétaire des terres et la personne qui a déposé l'opposition. Par exemple, de nombreuses personnes ont accordé à Manitoba Hydro le droit d'installer des lignes de transport d'énergie sur leurs terres. Manitoba Hydro enregistrera une opposition pour que toute personne procédant à une recherche de titre soit informée de l'entente conclue avec les propriétaires des terres. Cet avis s'avère tout particulièrement utile pour fournir de l'information aux personnes qui veulent acheter des terres.*

Peut-être souhaitez-vous obtenir la participation d'un ingénieur ou d'un agronome professionnel pour vous aider relativement à certains aspects techniques de la proposition. Vous pourriez également chercher de l'aide professionnelle en vous adressant à votre université locale. La plupart des provinces possèdent des cartes du système canadien de classification des sols qui ont été mises à jour depuis les années 50 et 60, et des cartes des sols et des terrains sont peut-être offertes en ligne par votre ministère provincial de l'Agriculture.

L'agriculture industrielle génère également un taux élevé de mortalité animale pouvant nécessiter l'élaboration d'un plan officiel d'élimination des cadavres d'animaux. Les cadavres d'animaux sont incinérés, compostés, enterrés sur place ou entreposés et transportés à un site d'enfouissement ou à un établissement d'équarrissage.

L'air

Quelles seront les incidences de cette ferme industrielle sur l'air dans la région?

L'agriculture échappe aux normes industrielles de qualité de l'air qui ont été établies dans l'ensemble du pays. Les émissions atmosphériques qui émanent des fermes industrielles peuvent provenir de trois sources principales, soit la cheminée de ventilation des granges, la cuve à déjections et les champs où il y a eu épandage de fumier. En plus des odeurs, les fermes industrielles libèrent dans l'atmosphère de dangereux composés toxiques, comme du sulfure d'hydrogène, de l'ammoniac, du méthane et des composés organiques volatils. La plupart des provinces ont établi des distances de retrait servant de lignes directrices pour construire des fermes industrielles près des résidences et des bâtiments communautaires, mais la recherche démontre que les panaches d'odeurs peuvent voyager sur une distance de plus de cinq kilomètres, selon les conditions atmosphériques. De plus, l'oxyde d'azote et le méthane que dégagent les fermes industrielles sont des gaz à effet de serre puissants qui contribuent aux changements climatiques.



4—Section 7: Évaluer les répercussions potentielles de l'eei sur l'eau, la terre et l'air

Pour évaluer le type d'impact que la ferme industrielle aura sur l'air, examinez les éléments suivants :

- la direction et la vitesse des vents dominants dans la région;
- la fréquence et les manifestations d'inversions d'air;
- si l'installation d'entreposage du fumier sera abritée (de quelle manière);
- si des filtres biologiques seront installés sur les cheminées de la grange;
- si du lisier liquide ou du purin sera injecté dans le sol et mélangé à celui-ci;
- la fréquence à laquelle les granges seront lavées;
- si l'exploitation surveillera ses émissions atmosphériques;
- si d'autres technologies de pointe sont proposées (récupération des gaz biologiques).

Réunir l'information de base

Il est avantageux d'avoir en main des données crédibles décrivant les conditions existantes dans votre région avant le début de la construction de la ferme industrielle. Ainsi, si le projet va de l'avant et que vous subissez des préjudices, vous pourriez peut-être en tenir la ferme industrielle responsable.

Voici certaines choses que vous pourriez faire :

- faire évaluer vos terres;
- faire des analyses de la qualité de l'eau des puits, mares-réservoirs, étangs et ruisseaux sur votre propriété ou obtenir des données sur la qualité de l'eau auprès d'autres personnes de votre région. Le manuel *Putting Factory Farms to the Test* [Garder l'œil sur les fermes industrielles] a été conçu par l'organisme Environmental Defence pour aider les groupes communautaires à surveiller les effets des fermes industrielles locales sur les sources d'eau avoisinantes. Vous pouvez en télécharger une copie à l'adresse <http://www.environmentaldefence.ca/reports/put-factory-farm-to-test.htm>;
- envoyer au promoteur, par l'intermédiaire d'un avocat, un lettre lui faisant part de vos préoccupations et lui demandant comment il compte les résoudre;
- établir à qui incombent les responsabilités environnementales pour chacune des composantes de l'exploitation d'élevage industriel;
- demander qu'un cautionnement de performance environnementale soit fourni comme condition à l'exploitation de la ferme industrielle, pour aider à diminuer les coûts environnementaux prévisibles;
- utiliser les lois d'accès à l'information pour obtenir certains renseignements généraux;
- vérifier les procès-verbaux des anciennes séances du conseil auxquelles le promoteur a assisté.

Pour obtenir de l'aide sur la manière de réunir de l'information de base, vous pouvez communiquer avec les bureaux de la Coalition « Au-delà de l'agriculture industrielle ».

